



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal,

- ENTEND des déclarations sur les attentats survenus le 13 novembre 2015 à Paris.
 - OBSERVE une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.
 - EST INFORME du retrait du point n°07 de l'ordre du jour.
 - EST INFORME que tous les points sont soumis au débat.
 - ACCEPTE l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Epicerie sociale et solidaire : renouvellement de la convention de gestion triennale.
 - EST INFORME d'une modification du point n° 12 relatif au régime indemnitaire.
 - APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015 – **A L'UNANIMITE**
 - EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.
 - APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au budget principal 2015 de la commune. – **A LA MAJORITE**
 - APPROUVE le tarif des dispositifs publicitaires applicable à compter du 1er janvier 2016 – **A L'UNANIMITE**
 - CREE un forfait annuel applicable à compter de septembre 2016 pour les enfants allant à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) le mercredi incluant l'inscription annuelle à l'EMS, la restauration et le transfert du centre de loisirs au gymnase de la Butte.
- DECIDE d'établir une facturation distincte selon la période pour les usagers concernés par la création du nouveau forfait:
- de septembre 2015 à fin décembre 2015: les usagers de l'EMS le mercredi, continuent de régler sur la base des tarifs 2015 le forfait 7 heures d'accueil en centre de loisirs.
 - de janvier 2016 au dernier mercredi de juin 2016: le forfait EMS ayant déjà été réglé au titre de l'année 2015 - 2016, seule une facturation complémentaire pour la restauration et le transfert sur les 22 semaines restantes sera établie, selon le quotient familial, conformément au tableau ci-dessous:

Tranches du QF	De janvier à juin 2016 (22 semaines)	
	Déjà réglé 2015 forfait EMS	A régler RESTAURATION + TRANSFERT
1	19,00 €	59,40 €
2	25,85 €	73,70 €
3	41,35 €	94,60 €
4	51,45 €	94,60 €
5	55,60 €	114,40 €
6	89,50 €	130,90 €
7	106,25 €	135,30 €
8	123,50 €	156,20 €
9	128,60 €	161,70 €
10	134,30 €	161,70 €
HC	139,80 €	227,70 €

– **A L'UNANIMITE**

- FIXE les tarifs des services publics communaux pour l'année 2016. – **A LA MAJORITE**

- AUTORISE le mandatement anticipé des dépenses :
 - en fonctionnement, à hauteur de 100% des crédits inscrits au budget précédent,
 - en investissement, à hauteur d'un quart des crédits inscrits au budget précédent, hors capital de la dette,
 - en fonctionnement et en investissement à hauteur de 100% des crédits reportés de l'exercice précédent

AUTORISE le recouvrement de toutes les recettes. – **A LA MAJORITE**

- APPROUVE le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France pour l'année 2014 –

A LA MAJORITE

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil, initié par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) grande couronne,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CIG grande couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché,

APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération. – **A L'UNANIMITE**

- FIXE l'avancement de grade pour l'année 2015 au ratio identique pour toutes les catégories (A, B, C), les filières et les cadres d'emplois, et le ratio « promu-promouvable » au taux de 100% – **A L'UNANIMITE**

- DECIDE :

- de créer à compter du 1^{er} décembre 2015 :
 - 1 poste de Puéricultrice de classe normale, cat. A, filière Médico-Sociale, à temps complet
 - 1 poste de Chef de service de police municipale, cat. B, filière Police, à temps complet
 - 2 postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, - cat. B, filière Administrative, à temps complet
 - 2 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, - cat. C, filière Technique, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, - cat. C, filière Administrative, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, cat. C, filière Technique, à temps complet

- 3 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, cat. C, filière Technique, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, cat. C, filière Animation, à temps complet
 - 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, cat. C, filière Médico-Sociale, à temps complet
 - 1 poste de Brigadier chef principal, cat. C, filière Police, à temps complet
- de créer à compter du 1^{er} février 2016 :
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, - cat. C, filière Administrative, à temps complet
- de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2015 :
- 1 poste d'Infirmier en soins généraux de classe normale, cat. A, filière Médico-Sociale, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, cat. C, filière Administrative, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, cat. C, filière Technique, à temps complet
 - 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, cat. C, filière Technique, à temps complet
 - 1 poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, cat. C, filière Animation, à temps complet
 - 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe, cat. C, filière Médico-Sociale, à temps complet
- de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2016 :
- 1 poste de Brigadier, cat. C, filière Police, à temps complet – **A L'UNANIMITE**
- DECIDE d'adapter au tableau des effectifs le cadre juridique du contrat spécifique pour un poste d'Attaché - catégorie A - filière Administrative, à temps complet, pour les fonctions de directrice de la Communication, Animation de la Ville et Jumelages. – **A L'UNANIMITE**
- APPROUVE les modifications de la délibération du 26 juin 2008 relatives au versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité. – **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE du rapport d'activité 2014 du Syndicat d'Energie des Yvelines.
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 000 €, sur la réserve parlementaire 2016, pour les travaux de réhabilitation de logements de fonction pour les agents communaux et AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes. – **A L'UNANIMITE**
- AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, Transports et Plan de Circulation, à signer l'avenant n° 2 à la convention avec l'EPFVO modifiant les périmètres d'intervention et la programmation, et prorogeant le délai – **A LA MAJORITE**
- AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, Transports et Plan de Circulation, à signer la nouvelle convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER Ile-de-France. –
A L'UNANIMITE
- FIXE pour l'année scolaire 2015-2016, le montant des subventions accordées aux écoles pour favoriser leurs transports et entrées dans les musées, pour un montant total de 5 040 € - **A L'UNANIMITE**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de réciprocité d'accueil dans les écoles avec la ville de Beaumont-sur-Oise pour une durée maximale de 5 ans– **A L'UNANIMITE**
- PREND ACTE de la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise du 29 septembre 2015 concernant les nouvelles orientations relatives à l'accompagnement des clubs labellisés .APPROUVE la modification des attributions de compensation telle que ci-après :

	Attribution de compensation 2015	Impact CLETC 28 septembre 2015	Attribution de compensation prévisionnelle 2016 (hors impact éclairage)
Boisemont	95 287		95 287
Cergy	3 725 192	- 264 890	3 460 302
Courdimanche	1 472 520		1 472 520
Eragny	1 952 098		1 952 098
Jouy Le Moutier	3 715 835	- 4 050	3 711 785
Maurecourt	721 627		721 627
Menucourt	1 234 622		1 234 622
Neuville	259 489		259 489
Osny	1 329 125	- 21 500	1 307 625
Pontoise	3 865 089	118 350	3 983 439
Puiseux	14 076		14 076
Saint Ouen l'Aumône	508 068	141 000	649 068
Vauréal	3 146 743	- 7 750	3 138 993
TOTAL	22 039 771	- 38 840	22 000 931

A L'UNANIMITE

- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association Speedbadminton –
A L'UNANIMITE
- DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Bicross Club d'Eragny –
A LA MAJORITE
- DECIDE de la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, de règlements d'utilisation pour le prêt de matériel communal et des salles communales. – **A LA MAJORITE**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'Association Française contre les Myopathies dans le cadre du Téléthon 2015. – **A L'UNANIMITE**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de gestion liant la Ville, le CCAS d'Eragny et l'association ADRESSE pour une durée de 3 ans, DECIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 13 000 €, pour l'année 2016, à l'association ADRESSE. – **A L'UNANIMITE**
- ENTEND le rapport 2014 sur le service d'élimination des déchets.
- ENTEND le rapport 2014 sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 58.

Etaients présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Annabelle VICENTE, Adjointes au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL (jusqu'à 21h51 et à partir du vote de la note n° 10), Mamadou WADE, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Jérôme HERBELOT (à partir de 21h07), Frédéric TOURNERET, Alexandre KARADJINOV, Jérôme GONTIER, Uma SANKAR (à partir de 20h54 et jusqu'à 21h51), Elodie SPRINGER, Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Yannick TOUCHET, Philippe RELIN, Fadila BOUZIANE, Karim ZIABAT, Christelle BORCIER, Alexandre MAHOUDEAUX, Stéphane CAPDET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Frédéric PARENT a donné pouvoir à Madame Annabelle VICENTE
- Madame Nathalie BRAHAMI, a donné pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLOT
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 21h07)
- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Aurélie LEBRUN a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO
- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 20h54 et à partir de 21h51)
- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Philippe RELIN

Absents :

- Monsieur Patrick BENSMAIL (à partir de 21h51 et jusqu'au vote de la note n° 10)

Monsieur Frédéric TOURNERET a été désigné comme secrétaire de séance.